



COMMUNIQUE

La **Direction des transports terrestres** porte à la connaissance du public que l'installation des compteurs horokilométriques (taximètres) dans les véhicules de taxis est reportée :

Au 31 juillet 2021 pour les Iles du Vent.

Au 1^{er} janvier 2023 pour les Iles Sous-le-Vent,

dans les mêmes conditions tarifaires que les Iles du Vent, en l'absence de l'adoption d'une réglementation tarifaire spécifique.

Le compteur horokilométrique (taximètre) vise à contrôler la tarification réglementaire et contribue à améliorer la visibilité et l'accessibilité des tarifs aux usagers.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur des transports terrestres,



Lucien POMMIEZ